



# Pôle Aménagement Raisonné et Intégration (PARI)

## Le PARI d'un service de qualité

**Depuis septembre 2016, la FESeC a initié un projet pilote préfigurant ce que devraient être les futurs Pôles territoriaux prévus dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Ces pôles sont une pièce maîtresse dans la mise en œuvre de la démarche évolutive au cœur du dispositif de l'école inclusive consacrée par l'Avis n°3 du Pacte.**

Un Pôle Aménagements Raisonnables et Intégration (PARI), c'est une équipe pédagogique pluridisciplinaire de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques, sous la responsabilité d'un/de coordinateur(s), qui se met au service des équipes de l'enseignement ordinaire (EO) pour favoriser la mise œuvre d'aménagements raisonnables au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement ordinaire. Un PARI a pour partenaires naturels les établissements ordinaires et le CPMS avec lesquels il collabore dans le cadre de processus d'intégration. Néanmoins, il peut être sollicité par d'autres EO. Un Pôle Aménagements Raisonnables et Intégration est créé au départ d'un établissement d'enseignement spécialisé. Un PARI est sous la responsabilité de la direction d'un enseignement spécialisé. Celui-ci est localisé dans ses bâtiments.

Ce service peut être rendu de différentes manières :

- Donner des informations concernant les besoins spécifiques et les AR en lien avec ceux-ci, aux établissements EO ;
- Favoriser la mise en place d'AR adéquats pour des élèves à besoins spécifiques scolarisés en EO ;
- Proposer des « outils » aux équipes pédagogiques de l'EO par rapport à la mise en place des AR ;
- Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans le cadre de processus d'intégration.

Les PARI doivent, à terme, devenir de véritables centres de ressources pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques où qu'ils soient dans notre système éducatif.

Un établissement d'enseignement spécialisé qui remplit la mission de PARI doit répondre aux critères suivants :

- L'adhésion au projet PARI de la FESeC au travers de son projet d'établissement et de son plan de pilotage.
- Une équipe pluridisciplinaire.
- Un Plan de Formation pour l'équipe du PARI validé par le Comité d'expertise de l'enseignement spécialisé du CECAFOC.
- Un centre de ressources permettant à des équipes éducatives de l'EO de s'approprier des outils, d'analyser des situations problèmes, de partager des expériences, de consulter des documents ou bases de données relatives à la notion de besoins spécifiques...
- Une infrastructure (local, matériel...) dédiée à l'équipe PARI et à son centre de ressources. Celle-ci permettant de rendre le service PARI et plus particulièrement l'outillage des équipes pédagogiques tant de l'enseignement ordinaire que de l'enseignement spécialisé.
- Une organisation hebdomadaire permettant aux équipes PARI entre autres des temps de concertation, de travail d'équipe, des temps de concertation avec les EO partenaires.
- Une collaboration à la production d'outils FESeC mis à la disposition de l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire.
- Une collaboration formalisée et planifiée avec l'ensemble des partenaires.